

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 23 OCTOBRE 2020

N° 2020-07-11

L'an deux mille vingt, le vingt-trois octobre à neuf heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf octobre deux mille vingt, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

### Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 22  
Exprimées par pouvoirs : 10  
**Total (mini 19) : 32**

**Quorum atteint**

**3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte  
d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Jacqueline BOUYAC

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme  
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**10 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Danielle TOUCHE

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BESSON à Claude AURIAS, Serge ROUX à Didier-Claude BLANC, Marie-Pierre MONIER à Sébastien BERNARD, Eliane BARREILLE à Jacqueline BOUYAC, Lionel TARDY à Robert GARCIN, André GILLES à Corinne MOULIN, Pascale ROCHAS à Roland PEYRON, Christelle RUYSSCHAERT à Éric RICHARD

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 9 heures.

Madame Jacqueline BOUYAC est nommée secrétaire de séance.

## **Objet : Valorisation de la qualité du ciel nocturne - Candidature du Parc au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » et lancement de la démarche**

- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2018-06-03 du 30 mai 2018
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2018-08-01 du 27 septembre 2018
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.2.1 : « promouvoir par l'éveil des sens, une " destination nature " qui a du sens »

Le Président rappelle qu'une délibération cadre du Bureau Syndical du 30 mai 2018 a validé l'engagement du Parc dans une démarche globale de valorisation du ciel nocturne en commençant par candidater au label « Parc International de Ciel Etoilé » délivré par l'International Dark Sky Association.

Dans ce but, le Parc a engagé une campagne de mesure de la qualité du ciel nocturne, requise pour la constitution du dossier de candidature. Les premiers éléments de conclusion permettent de confirmer des zones de très bonne qualité dans la partie centrale du Parc et d'autres zones plus impactées par la lumière artificielle dans les franges Est et Ouest. Certains points d'étude ont même permis d'obtenir de très bonnes valeurs notamment sur la commune d'Eygalayes.

Lors des échanges engagés avec l'International Dark Sky Association, il apparaît cependant qu'un Parc naturel régional, dans sa conception française, ne peut candidater au label « Parc International de Ciel Etoilé ». En effet, ce label s'applique aux territoires protégés bénéficiant d'une réglementation particulière. L'association propose donc au Parc naturel régional des Baronnies provençales de candidater plutôt au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » (RICE).

La problématique de la nuit et des paysages nocturnes dépasse aujourd'hui, pour nombre d'experts et d'acteurs touristiques, la seule question de l'adaptation de l'éclairage et de la pollution lumineuse. L'obscurité est une ressource touristique et médiatique propre aux territoires préservés, d'ores et déjà reconnue et promue par nombre d'acteurs économiques et institutionnels. Le label RICE permettrait, tout comme le label « parc étoilé » de valoriser le territoire pour son patrimoine et sa ressource de ciel noir. L'établissement d'une RICE sur le périmètre du Parc est envisageable moyennant un travail approfondi sur le plan politique et technique. L'objectif est de définir une zone cœur et une zone tampon homogènes et cohérentes avec une surface globale de 700 km<sup>2</sup> qui pourrait englober des communes qui sont actuellement hors du périmètre du Parc naturel régional.

Plusieurs actions ont depuis plusieurs années été engagées dans ce sens avec les acteurs du territoire qui sont nombreux sur la thématique : observatoires astronomiques, hébergeurs, accompagnateurs en montagne, cinéma, associations, collectivités, etc. Un groupe de travail scientifique et technique a été également constitué avec des professionnels de l'astronomie et des spécialistes de réputation nationale autour de Samuel Challéat, membre du conseil scientifique éthique et prospectif du Parc. Une étude utilisant la bioacoustique a été réalisée en 2020 par Amandine Gasc, chercheuse à l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie marine et continentale.

Véritable opportunité de développement économique local, le sujet de la nuit touche tous les publics du Parc. Le label RICE peut devenir le point d'orgue de rassemblements socio-professionnels qui se feraient relai de l'image et des acteurs du territoire. Il est donc nécessaire de lancer une démarche globale et organisée pour permettre dans un premier temps l'adhésion des collectivités puis celle des acteurs économiques et enfin des habitants à la candidature du Parc. Ce travail, nécessitant une communication propre et particulière, un budget dédié ainsi qu'un portage politique important, préfigurera de la valorisation qui sera faite du ciel et de l'environnement nocturne non seulement pour l'obtention du label mais également une fois le label obtenu.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de candidater au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » délivré par l'International Dark-Sky Association (IDA)
- **Décide** de lancer une démarche volontariste de communication pour obtenir l'adhésion autour de ce projet
- **Autorise** le Président à solliciter les partenaires et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS